



Je roule sans carte grise depuis 06/2020

Par laurence

bonjour,
en 06/2020, nous avons acquis dans une concession PEUGEOT, un véhicule utilitaire transformé en voiture 5 places dans le cadre d'une location avec option d'achat. A ce jour, nous n'avons toujours pas de carte grise car l'homologation pose problème. Le Chef des ventes nous a proposé de reprendre la voiture (oralement) puis s'est retracté. L'assurance PEUGEOT couvre un véhicule non reconnu en 5 places par la préfecture puisque nous n'obtenons pas la carte grise. Malgré un recommandé au siège de PEUGEOT FRANCE, aucune réponse à ce jour. Nous ne savons plus quoi faire et risquons à chaque instant d'être verbalisé et en cas d'accident, que faire ?
S'il vous plait, aidez nous.
merci de l'étude de notre dossier.

cordialement

Par ESP

Bonjour
Si ce véhicule a été transformé en 5 place par le concessionnaire, il en vas de son entière responsabvilité.
Il aurait dû faire passer un contrôle technique puis une homologation auprès de la DRIRE.
Je vous invite à consulter un avocat.